



Compagnie d'Arc de Montmorency

10 rue DEBERNY

95160 MONTMORENCY

N° agrément FFTA : 2595012

Les Archers de la Compagnie d'Arc de Montmorency ont le plaisir de vous inviter au

CONCOURS salle
2 x 18 mètres (12 cibles)
Le dimanche 15 décembre 2013
(Sélectif au championnat de France)

Lieu : Gymnase des Gallérands 40 bis rue des Gallérands 95160 MONTMORENCY

Horaires des tirs : **Départ 1** à 9h

Départ 2 à 14h

Inspection du matériel ¼ heure avant le début des tirs

Echauffement de 20 minutes (35 minutes avant le départ), sur cible suivi immédiatement des tirs. Les blasons ne seront pas changés sauf nécessité

Blasons : Arcs « classique » :

- Benjamins, minimes : blasons de 60 cm

- Cadets à super vétérans : blasons de 40 cm (possibilité de tir sur trispots si précisé lors de l'inscription)

Arcs « à poulies »

- cadets à super vétérans : trispots verticaux

Arcs « nus » :

-benjamins, minimes, cadets : blasons 60 cm

-Juniors à super vétérans : blasons 40 cm

Ouverture du greffe : 1h avant chaque départ

Remise des prix : Dimanche vers 19h suivie d'un vin d'honneur

Aux 3 premiers de chaque catégorie reconnue par la fédération (classique, arc à poulie et bar-box) et arc droit, Hommes et femmes.

Aux 3 premières équipes de 4 tireurs non mixtes, arc classique, H & F (Les 3 meilleurs scores seront retenus)

Aux 3 premières équipes de 4 tireurs non mixtes, arc à poulies, H & F (Les 3 meilleurs scores seront retenus)

L'utilisation des flèches carbonées est sous l'entière responsabilité du tireur

Le mandat et les résultats seront consultables et téléchargeables sur le site de la compagnie d'Arc de Montmorency :

www.CieArcMontmorency.com et celui du CD95 <http://cd95tirarc.free.fr>

Licence, certificat médical et tenue blanche ou de compagnie obligatoires.

INSCRIPTIONS : Toutes catégories **8.00 €**

Chèques à l'ordre de :

Adressés à :

Compagnie d'Arc de Montmorency

Madame MAUGUIN Carole

18 rue des piquettes

95 580 MARGENCY

Tel : 06 14 23 39 19

E.mail : concours@ciearcmontmorency.com

Les réservations téléphoniques doivent être confirmées sous 72 heures par écrit et accompagnées du règlement.

Buffet et boissons à votre disposition tout au long de la compétition

